

d'une compétence suffisante dans une langue officielle ne doivent subir une épreuve que pour l'autre langue officielle. Les personnes auxquelles la Commission reconnaît la compétence de dactylographes bilingues n'ont pas besoin de se présenter de nouveau à cet examen.

b) Les sténographes en cause subiront des épreuves de compétence de sténographie dans les deux langues officielles. On donnera la dictée au rythme de 80 mots par minute; pour subir l'examen avec succès, il faudra obtenir 80 p. 100 du total des points en se fondant sur les critères de la précision et de la rapidité. Le texte utilisé sera d'environ 300 mots. Ceux qui sont déjà reconnus comme sténographes bilingues n'ont pas besoin de subir un nouvel examen.

c) Les secrétaires en cause devront passer l'examen de sténographie et de dactylographie.

RANKIN INLET (T.N.-O.)—LE PROJET
D'ARTISANAT

Question n° 1981—M. Orange:

Est-ce que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien exploite une entreprise d'artisanat à Rankin Inlet (Territoires du Nord-Ouest) et, dans le cas de l'affirmative a) quels sont les principaux articles que l'on y fabrique, b) quelles dépenses le ministère a-t-il faites en 1964-1965, en 1965-1966 et du 1^{er} avril au 1^{er} septembre 1966, à l'égard de ces articles d'artisanat, c) quelles dispositions a-t-on prises pour vendre ces produits, d) le projet englobe-t-il la fabrication de céramiques, e) combien d'objets de céramique a-t-on fabriqués depuis la mise en œuvre de cette partie du programme, f) combien environ ont coûté la matière première et les fournitures, la main-d'œuvre, l'enseignement, et l'entretien des immeubles, g) combien de céramiques a-t-on vendues sur le marché général ou acheminées vers d'autres débouchés, h) si on en a vendu, combien, et quelles recettes ont-elles rapportées à ce jour, i) a-t-on projeté de mettre ces céramiques en vente sur le marché général, et dans le cas de l'affirmative, quand et par quels moyens?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): a) Oui. Voici le détail de la production artisanale à Rankin-Inlet:

Travaux à l'aiguille: Anoraks, chaussures et mitaines de molleton, tapisseries esquimaudes à base de divers tissus et petits objets d'artisanat en fourrure, tels que des canots miniatures et des jouets.

Objets ouvrés: ustensiles traditionnels, armes et divers engins de pêche et de chasse d'ancienne origine esquimaude, ordinairement reproduits à une échelle réduite. Ces objets sont façonnés à partir de matériaux disponibles sur place, tels que les bois des cervidés, les os d'animaux, la pierre ou l'ivoire.

Sculptures: Figures en ronde bosse et en relief sculptées dans la stéatite, les bois des cervidés et l'ivoire.

Produits céramiques: Cette production en est encore au stade expérimental. Parmi les prototypes ou échantillons résultant de ces essais, on compte des figurines de terre cuite, des figures en argile sculptées et des poteries vernissées, pour la plupart.

b) Suit le détail des dépenses engagées par le ministère dans l'application du programme des arts et métiers de Rankin-Inlet:

Dépenses	Matériaux et	
	main-d'œuvre	Instruction
	\$	\$
D'avril 1964		
à mars 1965	26,689.05	8,500
D'avril 1965		
à mars 1966	67,269.95	9,500
D'avril 1966		
à septembre 1966	38,263.60	7,040

c) Commercialisation: Le ministère, par l'entremise du groupement appelé *Canadian Arctic Producers*, s'occupe de la commercialisation de tous les produits susmentionnés, sauf les produits céramiques. Environ 10 p. 100 de la production artisanale se vend à Rankin-Inlet même.

d) Produits céramiques: A ce jour, la fabrication de produits céramiques, à Rankin-Inlet, demeure au stade expérimental. Les artistes esquimaux actuels ignorent les éléments de la sculpture sur argile et de la poterie; par conséquent, un certain temps doit s'écouler avant qu'ils puissent maîtriser la technique de la poterie pour ensuite produire des œuvres originales par le dessin et la forme.

e) Vu le caractère expérimental de la production céramique, il est impossible de donner le nombre exact d'objets fabriqués. On estime vaguement ce nombre à 2,000 pièces, y compris celles qui se sont fendillées à la cuisson ou qui accusaient des défauts, notamment celles qui ont été produites au cours de la première phase du programme. Parmi le reste, quelque 200 pièces ont été choisies en vue de la première exposition publique.

f) D'avril 1964 à septembre 1966, les frais s'établissent comme il suit: matériaux et fournitures, \$15,000; main-d'œuvre, \$60,000; instruction, \$16,000; entretien des bâtiments, \$1,500.

g) Les objets céramiques n'ont pas encore été mis en vente.

h) Œuvres d'art et produits de l'artisanat: revenu et réserves: Revenu, 1965-1966, \$15,655.19; 1966-1967 (sept mois, soit jusqu'au 31 octobre 1966), \$12,258.93. Réserves au 31 octobre 1966, \$29,858.10. Ces chiffres ne tiennent pas compte des objets céramiques. Étant donné que le Comité de l'art esquimau n'a pas encore établi d'échelle de prix à l'égard des objets céramiques, il n'est pas possible de fixer la valeur de l'inventaire.